

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00474

**PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION
AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE POUR LA REALISATION ET LE
FINANCEMENT DE LA FAÇADE SUD DU GYMNASE DU PUIITS THIBAUT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 25 janvier 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170731-D20170047411-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171225

DELIBERATION DU BUREAU DU 21 DECEMBRE 2017

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DE LA FAÇADE SUD DU GYMNASE DU PUIITS THIBAUT

Dans le cadre du projet de prolongement de la troisième ligne de tramway, une sous-station électrique (sous-station Bardot) va être implantée le long de la façade Sud-Est du gymnase du Puits Thibaud qui est la propriété de la Ville de Saint-Etienne (parcelle DY 176 en cours de division).

La ville souhaite profiter des travaux de construction de cette sous-station pour réaliser des travaux d'amélioration architecturale du gymnase qui permettront la création d'une véritable façade ouverte sur le parking, sur la future station de tramway et sur le futur quartier habité de Châteaucreux Nord aménagé par l'EPASE (création d'une entrée, de bureaux, d'un couloir d'accès aux vestiaires, de sanitaires).

Les travaux de réalisation de la sous-station électrique relèvent de la compétence de Saint-Etienne Métropole et les travaux d'amélioration architecturale du gymnase relèvent quant à eux de la compétence de la Ville de Saint-Etienne.

Afin de garantir la bonne exécution des travaux en parfaite cohérence, il est convenu que, comme le prévoit l'article 2, II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la Ville de Saint-Etienne confie la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration architecturale du gymnase à Saint-Etienne Métropole.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit donc être signée entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne.

Le coût estimatif des travaux est le suivant :

	Coût (k€ HT)
Construction de la sous-station (SEM)	160 000
Amélioration architecturale du gymnase (VSE)	170 000
TOTAL	330 000

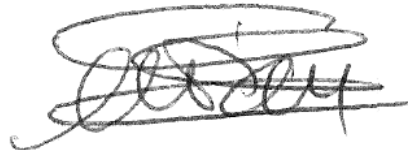
Dans la mesure où Saint-Etienne Métropole assure la maîtrise d'ouvrage unique, l'ensemble du coût des travaux et honoraires sera pris en charge par elle, la Ville remboursant la part de financement à sa charge, à savoir les coûts liés aux travaux d'amélioration architecturale du gymnase augmentés de la TVA.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la Ville de Saint-Etienne pour la réalisation de l'entrée du gymnase du Puits Thibaud,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Saint-Etienne,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération 114 (compte 23) du budget Transports Urbains,**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur l'opération 114 (compte 23) du budget Transports Urbains.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU